

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 17 mai 2019

DATE DE CONVOCATION: Le 11 mai 2019

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT – RONDIER.

Excusée: MME LHUISSIER.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2019:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 avril 2019.

Ligne de trésorerie ou emprunt à court terme:

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour couvrir le solde des travaux de modernisation de l'éclairage public sur la commune, il y a lieu de recourir à une ligne de trésorerie ou de contracter un emprunt à court terme pour un montant de 15 000€.

Elle présente les différentes propositions des banques sollicitées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'avoir recours à un emprunt à court terme et choisit la proposition du Crédit Agricole émis aux conditions suivantes:

Montant: 15 000,00€

Durée: 12 mois

Taux fixe: 0,50%

Frais de dossier: 30,00€

Remboursement:Échéances semestrielles et possibilité de rembourser par anticipation en totalité ou en partie, en fonction des rentrées d'argent (dont des subventions attendues).

Tarif vente de bois aux sectionnaires du Montépioux:

A la demande du SIAEP de la Rozeille, des arbres menaçant de détériorer le réservoir d'eau potable situé au Montépioux ont été abattus par un agent du SIAEP et l'employé communal.

Ces arbres se situant sur une parcelle sectionnaire, Madame le Maire propose de revendre ce bois (environ 32 stères) en priorité aux habitants de la section du Montépioux et demande au conseillers municipaux de bien vouloir en fixer le tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixe le tarif de vente du bois à 5€ le stère et demande qu'un courrier soit envoyé à chaque sectionnaire

Débroussaillage 2019:

Madame le Maire fait part du devis de M. SIMMONETON concernant le débroussaillage pour l'année 2019.Celui-ci est établi au tarif forfaitaire de 6 879,60€ soit une augmentation de 2,25% par rapport aux années 2017 et 2018 (6 728,40€).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses:

- Madame le Maire informe ses collègues qu'à partir de la rentrée scolaire 2019/2020, 10 élèves de grande section de maternelle seront à l'école de Saint-Alpinien afin de soulager les effectifs de l'école de Saint-Amand.

Les délégués de la commune ont demandé au Syndicat du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant qu'à compter du 1er septembre 2019, le poste de Céline CHABANT qui va venir en aide notamment à la cantine auprès des petits, soit pris en charge par celui-ci.

Les membres du syndicat ont accepté cette proposition pour une durée de 16 heures hebdomadaires sur 36 semaines scolaires.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21 h 30.
